



Paris

Édition : Novembre 2016

Siège social : 13, rue Édouard-Manet 75013 Paris. Téléphone : 01 42 16 88 78. Courriel : fnaca.cd75.paris@orange.fr - Mardi : 9 h 30 - 12 h 30
Site internet : WWW.fnaca75.org - Permanence le mercredi : de 14 h 30 à 17 heures - Rédaction : Pierre Merciecca Tél. 06 32 90 11 98



Projet de budget 2017 des Anciens Combattants

Lors de l'Assemblée Générale de l'UFAC le 29 septembre le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, **M Jean-Marc TODESCHINI** nous a présenté le projet de budget 2017.

Les acquis sont conservés

Bien qu'à nouveau en baisse de 2,6% avec 2,45 M € c'est cependant un bon budget qu'il faudra soutenir lors des votes à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Avec une mesure « phare » que nous attendions : une augmentation du point d'indice PMI* de 2 points en janvier 2017 suivi de 2 points en septembre 2017. Soit 50 points PMI, *au lieu de 48 actuellement*, au 1^{er} janvier 2017 et 52 points PMI au 1^{er} septembre 2017.



Le Secrétaire d'Etat **Jean-Marc TODESCHINI** en discussion à l'Assemblée générale UFAC.

On peut regretter que systématiquement, d'année en année, les budgets soient en baisse, calqués en partie sur la disparition des ayants droit Anciens Combattants.

Plusieurs budgets à niveau constant sur quelques années auraient pu régler la plupart des revendications du monde combattant.

En particulier l'indemnisation des militaires irradiés lors des essais nucléaires du Sahara. ■

La valeur de l'indice 14,04 € depuis le 1^{er} janvier 2016 devrait augmenter par suite de l'évolution de l'indice INSEE de la fonction publique. En conséquence la « retraite *» du combattant devrait passer à plus de 700 € au 1^{er} janvier 2017 au lieu de 673,92 € actuellement et ensuite à plus de 750 € en septembre 2017. Seul « bémol » il n'est pas question de revenir sur le mode de revalorisation de la valeur du point d'indice PMI qui pour notre Secrétaire d'état est un rapport « constant » par rapport à l'indice INSEE de la fonction publique.

Les bonifications de campagne double, pour les fonctionnaires et assimilés, seront prises en compte pour les **retraites liquidées avant le 18 octobre 1999** (actuellement seules les retraites liquidées après y avaient droit). Mais ces bonifications restent conditionnées aux actions de feu ou de combat !

*Point PMI = Point d'indice de Pension Militaire d'Invalidité. Retraite du combattant = Nombre de points PMI multiplié par la valeur du point d'indice.

Jean-Pierre Leclerc
Commission Défense des droits de la FNACA de Paris



CARTE DE PRIORITÉ

Concernant le non renouvellement de la « carte de priorité pour les mutilés de guerre » dont le taux était compris entre 10 et 25%. Avec M. Pierre NAU nous avons été reçus le 29 octobre à 15 heures par **M. André RAKOTO** le Directeur de l'ONAC de Paris (*Office National des Anciens Combattants*) et nous avons convenu de faire un courrier au Préfet de Police de Paris **M. Michel CADOT**. (Voir en page III).



ÉVÉNEMENT

19 mars 2017

MAIRIE
QUATRE
PARIS

55^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

« LES CINQ JOURS DE LA MÉMOIRE »
DU 20 au 24 février 2017

**La FNACA de PARIS et le Comité du 4^e arrondissement
présentent l'exposition « Guerre d'ALGÉRIE »**

Salle des fêtes de la mairie du 4^e

2 place Baudoyer - Métro « Hôtel de Ville »

CINQ jours non-stop

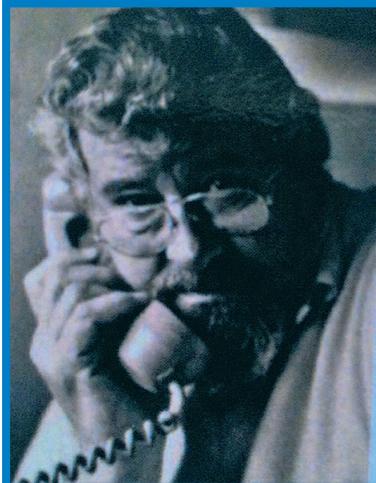
Présentation de nouvelles photos et documents

✓ Débat avec des historiens et des enseignants

✓ Dédicaces de livres témoignages

Venez nombreux avec vos ami(e)s

ENTRÉE LIBRE

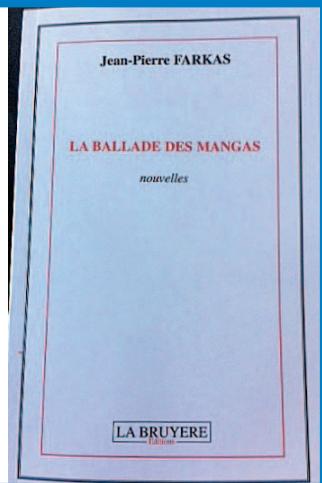


Notre Ami et adhérent **Jean-Pierre FARKAS**, grand reporter bien connu, dont Françoise Giroud a justement dit « (qu'il) a le journalisme dans la peau, dans les yeux, dans la tête... » vient de publier un nouvel ouvrage : **« LA BALLADE DES MANGAS »**.

C'est une suite de nouvelles, courtes histoires où il croque – façon MANGAS : « dessin au trait libre, esquisse au fil de la fantaisie et même de la caricature » – des personnes, rapporte des anecdotes dans le respect de la règle des trois unités du « pigiste » Boileau. Il ponctue ces récits de « haïku » dont la règle des trois phrases en une respiration, « insuffle un rythme quasiment musical au poème ».

On en redemande, merci LOUIS.

P. M.



SOLIDARITÉ D'ABORD PETIT CONTE, GRAND CŒUR...

Il y a dans la vie, et nous en avons tous connu, des personnes dont le rôle, la fonction, le travail, sont indispensables mais dont la discréetion voire l'anonymat avec lequel ils les remplissent font que nous ignorons qui ils sont et ce que réellement ils apportent à la collectivité.

Guy JALAT est de ces personnes-là !



Il a, pendant des années, été le Responsable (avec un grand R !), de la Gestion des Adhésions à notre FNACA ; et c'est en rentrant chez lui un soir où il avait passé sa journée à notre Siège de la rue Manet à remplir, toujours discrètement, ses responsabilités qu'il fut frappé violemment dans son corps d'une maladie qui, à ce jour, le retient paralysé et incapable de se déplacer sans fauteuil.

J'ai donc contacté en votre nom le Père Noël en lui demandant ce qu'il suggérait pour aider à résoudre ou au moins à alléger ce drame ; et voici ce qu'il m'a répondu :

« Et si chaque adhérent donnait 1 (un !) Euro, (mais je sais bien qu'ils feront beaucoup mieux !) et que le département ajoute le complément, vous arriverez bien aux 7 000 euros que coûte un fauteuil électrique ! ».

J'ai poliment remercié le Père Noël pour sa merveilleuse idée et je me retourne vers vous pour sa réalisation : adressez au Siège un chèque du montant de votre choix (de 1 à 7 000 euros !) en précisant bien

POUR LE FAUTEUIL ÉLECTRIQUE et nous serons en mesure d'offrir à notre ami Guy un très utile et très sympathique cadeau de Noël, juste récompense de tous ses efforts pour la FNACA !

Alors, nous comptons sur vous et vous tiendrons bien sûr au courant du résultat.

**Le correspondant PÈRE NOËL de la FNACA,
Daniel VIDELIER**

POUR LE NOËL DE GUY

Nom :Prénom :

Adresse :

Comité

Verse la somme de :adressée à
FNACA de PARIS 13, rue Edouard Manet 75013 Paris



2016
La
Délégation
Parisienne
au Congrès
de Bourg-en-Bresse
14-15-16 octobre



À M. Michel CADOT

Préfet de Police de Paris

Octobre 2016

Monsieur le Préfet,

Depuis plus d'une trentaine d'années, nous pouvions obtenir auprès des Services de la Préfecture de Paris, une **carte de priorité pour les mutilés de guerre** dont le taux d'invalidité était compris entre 10 et 25%. Cette carte était renouvelable tous les 10 ans et portait la mention « mutilé ou réformé de guerre ».

Or, en 2011, le non renouvellement de cette carte les a profondément affectés car cette opération s'est faite subrepticement et sans préavis.

Le Préfet de Police de l'époque a été alerté par un courrier daté du 28 octobre 2011 et, en l'absence de réponse par un nouveau courrier du 28 novembre 2011, lui-même resté lettre morte. Même essai et même échec auprès du Préfet de Police qui lui a succédé !

Depuis nous nous battons avec beaucoup de détermination pour qu'ils puissent récupérer cette carte si indispensable à beaucoup d'entre eux. Vous devez comprendre, Monsieur le Préfet, qu'il y a lieu de ne plus tarder pour satisfaire leur demande, car nombre d'entre eux ont déjà dépassé largement les quatre vingts ans et qu'aux séquelles des blessures de guerre, est venu s'ajouter le poids des ans.

Non génératrice de coût cette carte témoigne de la reconnaissance de Paris et de la Nation aux mutilés ou réformés de guerre.

Nous joignons à ce courrier la copie de la carte de priorité de blessé de guerre de l'un d'entre eux, M. Pierre NAU.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet de Police, nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre LECLERC
Président Commission
défense des droits

Jean LAURANS
Président départemental
de la FNACA de PARIS

Lors de son Assemblée générale du 6 octobre

Le Comité du 20^e
a renouvelé
son Bureau.



COMITÉ DU 20^e



Après le décès de son Président Jacques LETEMPLE, le Président d'Honneur Jacques GIRARD a assuré le fonctionnement du Comité.
L'A.G. a élu pour cette relève Michel PINÉAU.
Tous les autres membres du Bureau étant réélus.

Pages Spéciales

MAIRIE DU TRE¹³ÈME

FNACA PARIS

Grand Loto 2016

De nombreux lots à gagner !

Tarifs :

- Prix du carton : 4 €
- 3 cartons : 10 €
- 5 cartons : 15 €
- 10 cartons : 25 €

JEUDI 24 NOVEMBRE A 14H
Salle des fêtes de la Mairie du 13^e
1, place d'Italie 75013 Paris

GRAND LOTO

JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 A 14h

JE M'INSCRIS :

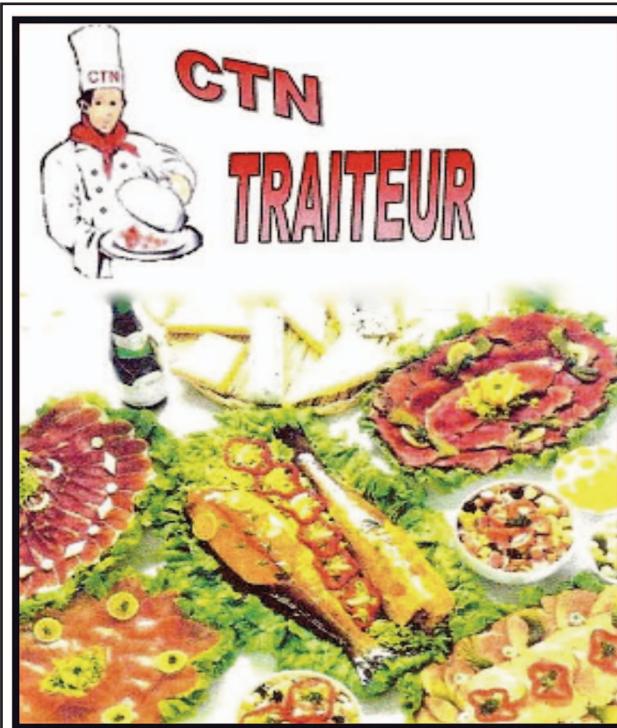
Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

Je réserve places et cartons pour la somme de €
(possibilité d'acheter d'autres cartons sur place)Ouverture des portes dès 13h. Possibilité de déjeuner sur place.
Une buvette sera à votre disposition durant tout l'après-midi.

Prix du carton : 4 €
3 cartons : 10 €
5 cartons : 15 €
10 cartons : 25 €

Bulletin à découper et à retourner à la FNACA DE PARIS - LOTO,
13 rue Manet 75013 Paris accompagné de votre chèque
libellé à l'ordre de la FNACA DE PARIS avant le 23 novembre 2016

CTN TRAITEUR

Organisateur de réception
depuis 1955

Cocktail, Mariage,

Baptême,

Soirée à thème

Spécialiste des repas

FNACA et FNAM

01 34 09 00 73

ctntraiteur@wanadoo.fr

www.traiteur95.com

LA SOUSCRIPTION CONTINUE
et toujours 35 € les 4 carnets

10 € le carnet de 4 billets

Par téléphone au : 01 42 16 88 78
ou par courrier : FNACA de PARIS - 13, rue Edouard Manet - 75013